

AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS AU MALI (API-MALI)

L'Agence pour la promotion des investissements au Mali (API-MALI), créée en 2005 et placée sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce, est un établissement public à caractère administratif (EPA). L'API-MALI, à travers son guichet unique offre un point d'entrée unique pour toutes les procédures de création d'entreprises, d'assistance aux investisseurs et de délivrance d'agréments au code des investissements du Mali.

L'API-MALI encourage et soutient le développement des investissements directs étrangers et nationaux, contribue à l'amélioration du climat des affaires, au développement et à la régulation des zones industrielles.

Nos missions :

- Encourager et soutenir le développement des investissements directs étrangers et nationaux,
- Contribuer à l'amélioration du climat des affaires ;
- Contribuer à l'aménagement et à la régulation des zones industrielles ;
- Promouvoir et mobiliser davantage d'investissements privés étrangers et nationaux pour une croissance inclusive et durable ;
- Développer des opportunités d'investissement ;
- Conseiller sur les opportunités d'investissement ;
- Faciliter les démarches et démarches administratives ;

L'Agence comprend deux départements centraux :

- Le Guichet Unique de Création d'entreprise ;
- Le département Promotion et Facilitation des Investissements.

Le département de Promotion et Facilitation des Investissements

Le département intervient sur quatre (4) axes majeurs :

- Améliorer l'image du pays : En renforçant la perception du Mali auprès des investisseurs ;
- Promouvoir les Investissements : En ciblant les opportunités d'investissements ainsi que les investisseurs ;
- Facilitation des investissements : En prêtant assistance aux investisseurs à travers la facilitation des démarches administratives ainsi qu'un accompagnement dans leurs opérations ;
- AfterCare ou le Service Après-vente : En effectuant le suivi avec les investisseurs dans le but d'identifier les problématiques auxquelles ils sont confrontés durant la phase d'opérationnalisation de leurs projets afin pouvoir enfin mener une activité de plaidoyer auprès des pouvoirs publics dans le but de trouver les solutions institutionnelles idoines.

Le Guichet Unique :

Il est le point d'entrée unique pour les opérateurs de tous les secteurs d'activités (agricole, artisanal, commercial, industriel et de services). Il permet de concentrer en un seul lieu et en une seule délivrance tous les services nécessaires à la création d'entreprises au Mali. Centralisés à l'API-Mali, tous les services, entre autres le Tribunal de commerce, les impôts, l'INPS, l'urbanisme, l'ANPE, sont à la disposition de l'utilisateur pour l'obtention de l'autorisation officielle de création



d'entreprise en 72 heures. Il s'occupe également des enregistrements, de la délivrance des décisions d'exercice et des arrêtés portant agrément au Code des investissements et à la Loi touristique.

De plus une cellule en charge des questions « genre » appelée **WOMEN BUSINESS CENTER (WBC)** a également été mis en place au sein de l'agence. Cette initiative conjointe de l'API-Mali et de ONU-Femmes pour l'appui et l'assistance rapprochés à l'entrepreneuriat féminin qui vise à booster le potentiel des entreprises féminines au Mali, à renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes et les aider à mieux organiser et gérer leurs entreprises.

Le WBC, officiellement lancé en novembre 2019, est axé sur quatre missions principales, celles de faciliter l'accès à l'information des femmes entrepreneurs, former ces dernières à bénéficier des opportunités économiques, appuyer les entreprises féminines vers la formalisation puis la structuration et accélérer leur rentabilité. À ces fins, le WBC dispense des ateliers visant à renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes au Mali.

Toujours dans l'optique d'apporter un accompagnement ciblé et dans une démarche de rapprochement des diasporas et d'attraction de leurs capitaux, un **Guichet d'accompagnement « Diaspora »** est en cours d'opérationnalisation.

Dans une démarche de décentralisation de nos activités et dans un souci de facilitation du processus de création d'entreprise, l'API-Mali a mis en place plusieurs guichets régionaux notamment à Kayes, Ségou, Sikasso et Mopti.

